

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Délibération : **2021-04-178**
OBJET : **TARIFICATION ACCUEIL ADOGESVRES**
Nomenclature : **7.1.4**

<p>En exercice : 29 Présents : 24 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 29 Délibération comportant : Annexe : /</p>	<p>Le douze avril deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le deux avril deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p>Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENEC, Priscilla DECOTTIGNIES.</p>
---	--

Les membres ayant donné un pouvoir :

Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES donne pouvoir à Yvon LERAT, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Claude RINCE, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Marie-Thérèse BERAGNE

Pour répondre aux orientations politiques pour la jeunesse, la direction Famille, Education et Solidarité avait présenté un nouveau projet de service, et une restructuration des accueils de loisirs. Mise en place en septembre 2019, cette nouvelle organisation est reconnue et appréciée par l'ensemble des familles.

L'accueil AdoGesvres répond aux attentes des adolescents avec une proposition d'activités variées et adaptées à cette tranche d'âge. L'organisation des circuits de transport permet aux jeunes des villages de participer aux activités plus facilement.

Nous observons aujourd'hui une participation de jeunes non Treilliérains, domiciliés dans des villages limitrophes de Treillières (Tourneuve/Ragon, Muzon/La Pâquelais ...). Les familles ont sollicité l'accès au service de transport, leurs enfants pouvant se rendre dans le village de Treillières pour prendre la navette.

Par conséquent, il convient de faire évoluer la tarification de la structure pour prendre en compte cette situation.

		Treillières	Hors commune
1/2 Journée sans navette	Taux d'effort	0,63%	0,73%
	Plancher 251	1,58 €	1,83 €
	Plafond 1751	11,03 €	12,78 €
1/2 Journée avec navette	Taux d'effort	0,68%	0,78%
	Plancher 251	1,71 €	1.96 €
	Plafond 1751	11,91 €	13.66 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE VALIDER la tarification présentée ci-dessus.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 12 avril 2021
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20210412-2021-04-178-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021